





# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Saint-Brieuc, le 16 décembre 2022

# Le SDE22, Enedis et EDF signent un contrat de concession pour une durée de 30 ans

#### Le contexte

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22), Enedis et EDF signent ce vendredi 16 décembre 2022 le contrat de concession de distribution publique d'électricité pour les 30 prochaines années. Les réseaux de distribution d'électricité moyenne et basse tensions (HTA et BT) appartiennent au SDE22 par transfert de compétence de l'ensemble des communes des Côtes d'Armor. Ce contrat de concession est conclu avec Enedis au titre de « gestionnaire du réseau » et EDF au titre de « fournisseur au Tarif Réglementé de Vente ».

# Des négociations locales dans un cadre national

Le contrat de concession en Côtes d'Armor succèdera à celui de 1993. Il a été négocié localement sur la base d'une trame nationale établie entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) EDF, et France Urbaine.

#### Le contenu du contrat

Cette concession vise à confier à Enedis la gestion et l'exploitation des réseaux HTA (11 850 km) et BT (14 300 km), et encadre le service aux clients des tarifs réglementés de vente par EDF. Il s'agit d'un contrat sur 30 ans à compter du 31 décembre 2022.

# Les enjeux

L'objectif du SDE22, lors des discussions avec Enedis, a porté principalement sur la garantie d'un bon niveau de service pour les usagers de l'électricité.

Sur la base d'un diagnostic technique partagé, les deux parties (SDE et Enedis) ont établi un Schéma Directeur des Investissements à 30 ans qui vise à pérenniser et moderniser les réseaux et s'assurer de leur résilience aux changements climatiques potentiels. La modernisation passera notamment par la suppression, à terme, des réseaux les plus anciens (Fils nus ou Câbles Papier Imprégnés).

De ce Schéma, des Programmes Pluriannuels seront établis par périodes de 4 ans. Le premier porte sur 2023-2026 et engage le concessionnaire sur un volume d'investissements et travaux programmables en hausse de 12% par rapport aux années précédentes, soit 17,6 M€.

Respectivement, le SDE22 et Enedis investissent globalement sur le réseau (toutes intervention confondues) environ 30 M € et 42 M € chaque année.

Des conventions spécifiques avec Enedis complètent le contrat de concession :

- Une convention sur l'enfouissement des réseaux Basse Tension par le SDE22, avec un accompagnement financier d'Enedis. Dans cette nouvelle concession, le SDE22 prendra en charge la Maîtrise d'ouvrage de ce type d'opération en communes urbaines (Enedis auparavant), permettant une optimisation de coordination de travaux avec d'autres réseaux (éclairage public, réseaux de télécommunication ...).
- Des conventions sur la cartographie et les données : essentielle au montage des programmations et des projets.

Autre sujet important d'attente de la part des élus : la contribution d'Enedis à la transition énergétique du département autour de cinq axes prioritaires :

- Accompagner les territoires costarmoricains dans l'efficacité de la Transition énergétique
- Accompagner la maîtrise de la demande en énergie
- Favoriser le raccordement des producteurs au réseau public de distribution
- Intégrer les nouveaux usages des réseaux
- Facilité le développement de la mobilité électrique

Ces conventions seront déclinées par périodes de 4 ans, permettant ainsi de s'adapter aux évolutions, techniques, réglementaires et de répondre aux attentes face aux contextes du moment.

Une autre convention est prévue avec EDF pour préciser les actions pour lutter contre la précarité énergétique et accompagner la maîtrise des consommations d'électricité.

« Ce nouveau contrat de concession pour la distribution de l'électricité en Côtes d'Armor constitue un cadre d'action ambitieux pour les 30 ans qui viennent. Sur cette période, c'est une véritable transformation énergétique que nous allons connaître : le SDE22, Enedis et EDF — fournisseur au Tarif Réglementé de Vente se fédèrent au travers de ce contrat pour des réseaux électriques performants, pour une meilleure qualité de service à tous les territoires et à tous les usagers (et notamment aux plus précaires), pour une capacité accrue d'accueil des énergies renouvelables, et pour une adaptation plus forte aux phénomènes climatiques extrêmes que nous risquons de connaître », développe Dominique RAMARD, Président du SDE22.

# Pour Enedis : un signe fort de la confiance des collectivités

L'ancrage territorial est en engagement quotidien d'Enedis pour mener à bien ses missions de service public et le renouvellement des contrats de concessions, un signe fort de la confiance des collectivités à l'égard de l'entreprise. Nous sommes très fiers de ces signatures du contrat de concession et de la convention de transition énergétique avec le SDE22 et tenons à souligner la cohérence et la solidarité du service de la distribution publique d'électricité qui nous animent tous et nous réunissent sur ce département des Côtes d'Armor, au service de ses presque 600 000 habitants.

Du point de vue des réseaux, plusieurs apports sont à souligner : ce contrat instaure un Schéma Directeur des Investissements et un premier Plan quadriennal d'investissement de plus de 17M € à l'horizon 2026. Il confirme aussi une trajectoire ambitieuse et coordonnée d'investissements entre Enedis et le SDE22 afin de rendre le réseau électrique toujours plus efficient, plus résilient face aux aléas climatiques et en adéquation avec les attentes et les évolutions de ses usagers costarmoricains.

Nous partageons également des enjeux communs de transition écologique et de soutien au développement des énergies renouvelables éoliennes et photovoltaïques qui, pour la plupart, sont raccordées au réseau de distribution. Le vecteur énergétique principal pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 est l'électricité décarbonée qui a vocation à se substituer aux énergies fossiles partout où il est possible d'électrifier les usages (transports, bâtiments, chauffage...) et le réseau de distribution d'électricité en est la colonne vertébrale.

La région Bretagne et particulièrement les Côtes d'Armor, avec les spécificités de leurs territoires, seront au rendez-vous de ces évolutions majeures déjà en forte accélération grâce à nos efforts mutuels.

« Cette signature est le résultat de plusieurs mois d'un dialogue constructif et ces échanges ont permis de renforcer encore un peu plus notre relation avec le SDE22 et son Président Dominique Ramard. Elle constitue un point de départ plus qu'une finalité en soi : l'instauration d'un cadre de concertation étayée d'engagements importants et sans précédent adaptés aux 348 communes des Côtes d'Armor et de leurs spécificités individuelles », précise Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis.

### Pour EDF: aider les usagers à maîtriser leurs consommations et factures

En renouvelant le contrat de concession avec le SDE22, EDF s'engage à maintenir une relation client de qualité pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente aux usagers costarmoricains. Le concessionnaire EDF propose aux 275 000 clients tarif bleu des Côtes d'Armor, des conseils pour les aider à maîtriser leurs consommations et factures.

Le nouveau contrat rappelle l'enjeu que représente la lutte contre la précarité énergétique, avec l'attention particulière que porte EDF pour les usagers en situation de précarité, dont plus de 20 000 ont adressé à EDF leur chèque énergie en 2021. La contribution d'EDF au Fonds Solidarité Logement du département des Côtes d'Armor, 200 000 € en 2022, témoigne de cette attention.

Le SDE22 et EDF ont exprimé le souhait de coopérer dans la lutte contre la précarité énergétique et dans l'accompagnement des clients pour le suivi de leurs consommations.

« Je remercie le SDE22 pour sa confiance renouvelée avec la signature de ce contrat de concession pour 30 ans au service des 275 000 clients au tarif bleu des Côtes d'Armor » souligne Frédéric Cospérec, directeur développement territorial EDF Bretagne.

# A propos du SDE22

Propriétaire des réseaux de distribution électrique dont il garantit le service public, le SDE22 accompagne les communes et des EPCI du département dans l'aménagement de leurs territoires et sur la voie de la transition énergétique. Il contribue à la modernisation des réseaux électriques et assure le suivi et le contrôle de la concession d'électricité, qui représente un réseau de 26 500 km de basse (BT) et moyenne tension (HTA), et plus de 16 500 postes de transformation. Il assure au concessionnaire Enedis, un chiffre d'affaires annuel d'environ 25 M€.

Le SDE22 intervient dans le domaine de l'éclairage public pour les communes lui ayant transféré la compétence. Très impliqué sur le champ des mobilités durables, le SDE22 mène une politique volontariste pour soutenir le développement de mobilités alternatives : déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et stations de recharge en bioGNV. Acteur local de la transition énergétique, il s'est allié avec plusieurs acteurs du territoire pour créer la SEM (société d'économie mixte) Energies 22, dont le principal objectif est de massifier le développement des énergies renouvelables en Côtes d'Armor.